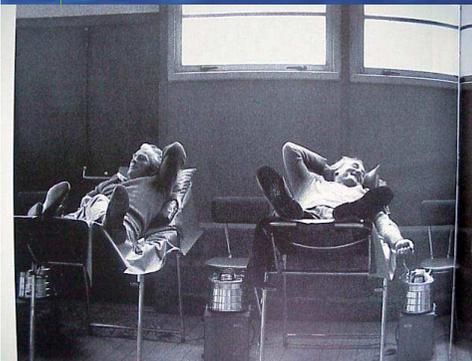


L'évaluation des pratiques professionnelles en technologie et médecine transfusionnelles

Maryse PUNTOUS Hôpital Haut-Lévêque CHU de Bordeaux

5ème journée : « Actualités et perspectives » REHAL

Vendredi 12 octobre 2007



Qu'est-ce-que l'EPP ?

- C'est l'analyse de la pratique professionnelle en référence à des recommandations et selon une méthode élaborée ou validée par la Haute Autorité de santé (HAS), incluant la mise en oeuvre et le suivi d'actions d'amélioration de la pratique
 - Décret du 14 avril 2005
 - Loi du 13 août 2004 – article 14

Quels sont les enjeux de l'EPP ?

- L'amélioration de la qualité des soins et le service médical rendu au patient
- Une garantie de la qualité de prise en charge du patient
- La confiance

Qui est concerné par l'EPP ?

- Tous les médecins quel que soit leur mode d'exercice :
 - Libéraux,
 - Hospitaliers,
 - Salariés non hospitaliers
- Donc pour la médecine transfusionnelle :
 - Les médecins de l'EFS,
 - Les coordonnateurs régionaux d'hémovigilance
 - Des correspondants d'hémovigilance

Depuis quand faut-il participer à l'EPP ?

- L'EPP est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2005 et se déroule sur un cycle de cinq ans

A partir de quoi les pratiques professionnelles sont-elles évaluées ?

- L'EPP consiste à comparer les pratiques à un référentiel
- Des référentiels d'EPP sont élaborés selon une procédure *ad hoc*, validée par la HAS
- La base méthodologique est disponible en ligne sur le site de la HAS
 - « Les référentiels d'évaluation des pratiques professionnelles – Base méthodologique pour leur réalisation en France (avril 2004)

Cette comparaison

(entre les résultats mesurés et les résultats attendus)



ECARTS

Pourquoi ?



mesures de correction



~~**ECARTS**~~

Démarche qualité

Quels types d'action d'EPP faut-il valider au cours du cycle ?

- Une action continue d'EPP
 - La plus importante
 - A partir d'une auto-évaluation
- Une action ponctuelle
 - Un atelier EPP au cours d'un congrès
 - Une étude d'un cas pratique en ligne

Qu'obtient-on à l'issue ?

- La validation d'actions continue et ponctuelle entraîne la délivrance d'un certificat par l'organisme agréé au médecin participant qui le transmet au Conseil régional de formation continue.
- Les 100 crédits obligatoires dans le cadre de la FMC

De nouveaux dispositifs d'évaluation

Accréditation

Facultative et volontaire

Evaluation collective

Obligatoire



EPP individuelle *Obligatoire*

Loi 13/08/04 Art 14

Décret 14/04/05

FMC continue

Obligatoire

Loi 09/08/04 Art 98

Décret 13/07/06

Justificatifs à fournir en 5 ans : 250 crédits

Participations à des formations classées en 4 catégories :

Les formations présentielles cat. 1 : 8 crédits par journée

Les formations individuelles et les formations à distance : cat. 2

↓
Les situations professionnelles formatrices : cat. 3

150 crédits dans au moins 2 types de formations : cat. 1 à 3

↓
Les dispositifs d'évaluation : cat. 4 100 crédits

Honus

Dr Bienformé
2007-2012

Comment participer à une action continue d'EPP ?

- En s'inscrivant à un programme d'EPP en technologie et médecine transfusionnelles cohérent avec son exercice
 - Sept programmes sont développés
 - Médecine du don
 - Préparation des PSL
 - Qualification biologique du don
 - Distribution des PSL
 - Immuno-hématologie clinique
 - Hémovigilance dans l'établissement de transfusion sanguine
 - Hémovigilance et sécurité transfusionnelle dans l'établissement de santé

Comment participer à une action ponctuelle ?

- En participant à un atelier au cours d'un congrès national de la SFTS, organisé par l'organisme agréé :
 - atelier pendant lequel des cas cliniques ou biologiques à résoudre sont soumis aux participants qui auto-évaluent leurs pratiques grâce à des outils tels que :
 - QCM
 - test de concordance de script (TCS)
 - À l'issue un référentiel à évaluer est proposé
- En participant à l'étude d'un cas pratique en ligne

Comment fonctionne le dispositif d'EPP en technologie et médecine transfusionnelles ?

- L'INTS, avec la Faculté de médecine de Nice (département STIC, Dr P. Staccini développe un outil de gestion à distance d'un dossier personnalisé d'EPP en technologie et médecine transfusionnelles

Elaboration du programme EPP

Technologie et médecine transfusionnelles

- Élaboration du questionnaire d'auto-évaluation et des objectifs
 - Groupe de rédacteur
- Validation du programme
 - Groupe d'experts : correspondants d'hémovigilance, Coordinateurs régionaux
- Constitution d'un groupe de tuteur
- Validation des action menées par INTS
 - HAS

Concrètement comment fait-on ?

- Un accès à partir du site www.ints.fr
- Une inscription en ligne
- Un dossier personnel d'EPP
- Un présentiel à l'INTS, groupe de 10 participants animé par un expert-tuteur
- Un suivi durant le cycle par le tuteur
- Un certificat

Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

http://www.epp-ints.fr/

Google

démarrage de Internet Guide des chaînes Historique et discussion Hotmail Infos sur Internet Ex... Le meilleur du Web Personnalisation des l... Personnaliser les liens

Université NICE SOPHIA ANTIPOLIS

INTS

eEPP

INTS
SFTS
SFVTT
SFH
EFS
HAS

eEPP en Technologie et Médecine Transfusionnelles

Vendredi 14 septembre 2007 - 18:04

accueil

vous n'êtes pas identifié connexion

connexion

Nom d'utilisateur
pm091021

Mot de passe

connexion

Mot de passe oublié ?

recherche

HAS Santé

rechercher

Evaluation des Pratiques Professionnelles en Technologie et Médecine Transfusionnelles

L'I.N.T.S. vous souhaite la bienvenue sur ce site et se propose de vous accompagner tout au long de votre programme.

Actualités Présentation Programmes Inscription Ethique

LA LETTRE DU PRESIDENT DE LA S.F.T.S.



Pr Philippe ROUGER
Directeur de l'INTS
Président de la SFTS

Cher(e) Collègue,

Comme nous avons eu l'occasion de vous en informer en maintes occasions, les procédures d'évaluation des connaissances et des compétences se mettent en place progressivement dans les différentes disciplines.

La Loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'Assurance Maladie a fixé les objectifs et

Ils parlent de l'EPP...

- HAS/Actualités EPP
- Hergon et Coll., l'EPP en Technologie et Médecine transfusionnelle : de quoi s'agit-il ?, Gazette de la transfusion, n°199, juillet-Août 2006.

Bienvenue ! Votre session est maintenant ouverte.

« **Septembre 2007** »

di	lu	ma	me	je	ve	sa
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

BIENVENUE PUNTOUS MARYSE

Votre dernière connexion le 05/09/2007 à 16:19

Informations générales

- 29-06-07 [Stand EPP du congrès de Tours](#)

recherche

HAS Santé ▼

contact

Unité EPP
I.N.T.S.
6 rue Alexandre

Mes programmes

Hémovigilance et sécurité transfusionnelle dans un établissement de santé

Et concernant le programme ?

- Action continue
 - Le présentiel
 - L'auto-évaluation des pratiques professionnelles
 - Des objectifs et des actions d'amélioration
 - L'enregistrement de l'atteinte des objectifs par le tuteur
- Action ponctuelle
 - La participation à un atelier au congrès SFTS 2007
 - Ou la participation à un cas pratique disponible en ligne.

I.N.T.S.
6 rue Alexandre
Cabanel
75739 PARIS cedex 15

secretariat.epp@ints.fr

Plan d'accès

Action n°1 : Votre réunion de groupe à l'INTS

État de l'action : Valide

Vous avez été convié à participer à une réunion de votre groupe de professionnels à l'INTS afin de:

- connaître les objectifs de l'EPP,
- d'apprendre le fonctionnement du dispositif (notamment l'outil de gestion à distance eEPP et la méthode d'évaluation),
- de vous constituer un réseau,
- et enfin de vous présenter les modalités de mise en œuvre de votre action continue (auto-évaluation et actions d'améliorations de vos pratiques).

A cette fin, merci de vous munir du référentiel de pratiques professionnelles disponibles dans la rubrique "documents à consulter" lors de votre réunion de groupe.

Les informations relatives à cette réunion vous ont été communiquées par le biais du mail de confirmation de votre inscription à ce programme.

activités	document à consulter	preuves apportées	commentaires	etat
Reférentiel de pratiques pro... Voir	Voir les 1 documents à lire ...	Voir les 2 preuves apportées ...	Voir les commentaires ...	Valide
Attestation de présence à vo...	Voir les 0 documents à lire ...	Voir les 2 preuves apportées ...	Voir les commentaires ...	Valide

http://epp.unice.fr - eEPP - Référentiel de pratiques professionnelles à télécharger - M...

description à lire preuves apportées commentaires

Référentiel de pratiques professionnelles à télécharger

État : **Valide**

Vous pouvez télécharger le référentiel de pratiques professionnelles "Hémovigilance et sécurité transfusionnelle dans un établissement de santé" (octobre 2006) dans la rubrique "document à lire".

Merci de vous en munir à l'occasion de votre réunion de groupe.

Date de validation Nouveau délai
Cette date représente le jour où le praticien doit avoir validé cette activité, c'est à dire déposer des preuves.

femer cette fenêtre

Terminé

auto-évaluation et

ns la rubrique

de confirmation

res	etat
...	Valide
...	Valide

nelles

secretariat.epp@ints.fr

Vous avez été convié à participer à une réunion de votre groupe de professionnels à l'INTS afin de:

Plan d'accès

http://epp.unice.fr - eEPP - Attestation de présence à votre réunion de groupe à enregi...

description à lire **preuves apportées** commentaires

Preuves apportées

titre	description	format	fichier	etat
		text/x-unknown-content-type	Voir la preuve	Valide
Attestation de présence	Attestation de présence à la j...	application/pdf	Voir la preuve	Valide

femer cette fenêtre

Terminé

PP et la méthode

to-évaluation et

ns la rubrique

de confirmation

res	etat
	Valide
	Valide

Action n° 2 : L'évaluation de vos pratiques professionnelles

État de l'action : En cours

référentiel de pratiques pro...	voir les 1 documents à lire ...	voir les 2 preuves apportées ...	voir les commentaires ...	Valide
Attestation de présence à vo...	Voir les 0 documents à lire ...	Voir les 2 preuves apportées ...	Voir les commentaires ...	Valide

Action n°2 : L'auto-évaluation de vos pratiques professionnelles

État de l'action : En cours

Vous devez réaliser votre auto-évaluation par rapport au référentiel de pratiques professionnelles "hémovigilance et sécurité transfusionnelle dans l'établissement de santé" (octobre 2006).

A cette fin, vous devez utiliser le document d'auto-évaluation disponible dans la rubrique "documents à consulter".

Ce document est à compléter puis à enregistrer dans la rubrique "preuves apportées".

activités	document à consulter	preuves apportées	commentaires	etat
Réalisez votre auto-évaluati... <input type="button" value="Voir"/>	Voir les 2 documents à lire ...	Voir les 0 preuves apportées ...	Voir les commentaires ...	En attente

Action n°3 : Mise en place d'actions d'amélioration pour l'atteinte des objectifs

État de l'action : En cours

Si à l'issue de votre auto-évaluation par rapport aux différents critères du référentiel, vous vous considérez

http://epp.unice.fr - eEPP - Réalisez votre auto-évaluation - Mozilla Firefox

description à lire preuves apportées commentaires

Documents à lire

titre	description	format	fichier
Référentiel de pratiques professionnelles	Le référentiel de pratiques pr...	application/pdf	Voir le document
Formulaire d'auto-évaluation	Ce formulaire d'auto-évaluatio...	application/msword	Voir le document

femer cette fenêtre

Terminé

État de l'action : En cours

Si à l'issue de votre auto-évaluation par rapport aux différents critères du référentiel, vous vous considérez

critère 5	CSTH opérationnel	Observations-réglementation
Question 1	Un règlement intérieur du CSTH a-t-il été défini ?	« Le règlement intérieur fixe les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement du CSTH »
Question 2	Nombre de réunion du CSTH par an ?	« Le CSTH se réunit au moins 3 fois par an »
Question 3	La composition du CSTH est-elle pluridisciplinaire ?	« Le CSTH réunit des personnels médicaux, soignants, médico-techniques et administratifs de l'ES... notamment des principaux services prescripteurs de PSL »
Question 4	Le rapport annuel d'activité est-il présenté en CME ?	« Le CSTH remet à la CME un rapport annuel d'activité »
Question 5	L'AFSSAPS est-elle destinataire du rapport d'activité du CSTH ?	« L'AFSSAPS, le coordonnateur régional d'hémovigilance et le préfet du département sont destinataires des rapports et comptes rendus élaborés par le CSTH »
Question 6	Un programme institutionnel de formation en sécurité transfusionnelle a-t-il été mis en place par le CSTH ?	« Le CSTH présente à la CME un programme en sécurité transfusionnelle destiné au personnel concerné »
Question 7	Le bilan de fonctionnement des dépôts de sang est-il présenté au CSTH ?	« Le CSTH se tient informé des conditions de fonctionnement des dépôts de sang »
Question 8	Un bilan des incidents graves et des effets indésirables survenus chez les receveurs est-il présenté en CSTH ?	« Le CSTH est averti des incidents graves et des effets indésirables survenus chez les receveurs »

CRITÈRE 1	NOMINATION D'UN CORRESPONDANT D'HÉMOVIGILANCE TITULAIRE ET SUPPLÉANT		
Objectifs	Définition de l'objectif	Conformité	Observations
Objectif 1	Un correspondant d'hémovigilance est désigné.	Conforme □
Objectif 2	Une lettre de mission est signée par le directeur et le président de la CME.	Conforme □
Objectif 3	Un correspondant « ^o suppléant » est désigné.	Non conforme □

.....Saut de page.....

http://epp.unice.fr - eEPP - Réalisez votre auto-évaluation - Mozilla Firefox

description à lire **preuves apportées** commentaires

Preuves apportées

Ajouter une preuve : Fichier [v] [ajouter]

titre	description	format	fichier	etat
[fermer cette fenêtre]				

Terminé

etat
En attente

vous considérez
s d'amélioration

tées" dans le
permettre le

n d'action
qualité pour la
sement.

Classer	consulter	apportées	commentaires	etat
---------	-----------	-----------	--------------	------

activités	document à consulter	preuves apportées	commentaires	etat
Réalisez votre auto-évaluati... Voir	Voir les 2 documents à lire ...	Voir les 0 preuves apportées ...	Voir les commentaires ...	En attente

Action n°3 : Mise en place d'actions d'amélioration pour l'atteinte des objectifs

État de l'action : En cours

Si à l'issue de votre auto-évaluation par rapport aux différents critères du référentiel, vous vous considérez non-conforme sur un ou plusieurs objectifs, vous devez proposer la mise en place d'actions d'amélioration (activités) ainsi qu'un délai de réalisation.

Vous devez déposer les preuves de cette mise en œuvre dans la rubrique "preuves apportées" dans le délai que vous vous êtes impartis. La rubrique "commentaires" est à votre disposition pour permettre le dialogue avec votre tuteur.

Cependant, toutes les non-conformités ne font pas nécessairement l'objet d'une proposition d'action d'amélioration. Vos priorités doivent être déterminées selon des critères de sécurité et de qualité pour la prise en charge du patient, selon vos contraintes professionnelles et celles de votre établissement.

activités	document à consulter	preuves apportées	commentaires	etat
Voir Ajouter Classer				

Action n°4 : Participation à une action ponctuelle d'EPP

État de l'action : En cours

Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

http://www.epp-ints.fr/ Google

émarrage de Internet Guide des chaînes Historique et discussion Hotmail Infos sur Internet Ex... Le meilleur du Web Personnalisation des l... Personnaliser les liens

Classer document à consulter preuves apportées commentaires etat

Action n°4 : Participation à une action ponctuelle d'EPP

État de l'action : En cours

Vous avez la possibilité de participer à des actions ponctuelles d'EPP, en réalisant soit un cas pratique en ligne soit un atelier EPP au cours d'un congrès. Ces possibilités vous sont proposées par le biais de la rubrique "Informations" de votre groupe ou directement par le biais du responsable du programme.

Afin de permettre la prise en compte de votre participation à une action ponctuelle pour le suivi de votre EPP, vous devez enregistrer par le biais de la rubrique "preuves apportées" le document attestant de votre participation à ce type d'actions.

activités Voir	document à consulter	preuves apportées	commentaires	etat
Participation à un atelier EP...	Voir les 0 documents à lire ...	Voir les 0 preuves apportées ...	Voir les commentaires ...	En attente
Réalisation d'un cas pratique...	Voir les 0 documents à lire ...	Voir les 1 preuves apportées ...	Voir les commentaires ...	En attente

Conclusion

- Une EPP facilitée par la gestion du dossier personnalisé à distance et tutoré
- Un seul organisme agréé EPP/FMC
- Une gestion personnalisée de la FMC